
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024 A 20H30

Début de la séance : 20h37

Excusé(e)s : Marie-Alix RIOBE, Jonathan DUPIN, Félix PEREZ (avec pouvoir à Simone COMBET)

Absent : Gilbert BATIER.

Une minute de silence est observée pour le décès de :

- ✚ Emilienne Josette CATTIN née GUINET
- ✚ Jean ALLAGNAT.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération concernant l'approbation du nom « Suzanne et Louis GILET » donné à la salle des fêtes polyvalente.

Approbation requise à l'unanimité pour le rajout de cette délibération.

Et approbation du nom donné à la salle des fêtes par tout le conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Approbation : procès-verbal de la séance du 8 avril 2024,

2/ Délibérations :

2.1 Approbation des règlements intérieurs de location des salles :

- Suzanne et Louis GILET
- du caveau
- de réunion

2.2 Approbation des tarifs pour la location des salles,

2.3 Approbation de reprise des résultats du CCAS dans le BP de la commune,

2.4 Approbation pour la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM

2.5 Approbation du règlement de la garderie

2.6 Approbation du remboursement des frais avancés pour la commune

3/ Divers :

3.1 Informations et questions diverses

3.2 Tour de table

Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :

- Deux décisions prises depuis le dernier conseil municipal :
 - N° 04-03-2024 : avenant de marché de travaux mairie avec l'entreprise DIC
 - N° 05-03-2024 : avenant de marché de travaux de l'ancienne école avec les entreprises A Tous Carreaux, DIC et Gaillard électricité

Madame le Maire rend compte aux conseillers municipaux, de sa prise de décision, concernant la signature des avenants pour les marchés publics conclus avec les entreprises suivantes :

- SAS DIC ISOLATION CLOISONS pour un montant négatif de -201 € HT soit -241.20 € TTC ce qui représente une baisse de 2.946% pour les travaux de la mairie.

Puis pour les travaux de l'ancienne école :

- SARL A TOUS CARREAUX pour un montant positif de +530.00 € HT soit +636.00 € TTC ce qui représente une augmentation de 7.77% sur le total cumulé de tous avenants confondus.

- SAS DIC ISOLATION CLOISONS pour une augmentation de +989.00€ HT soit +1186.80 TTC ce qui représente plus 15.709%.
- SARL GAILLARD pour un montant positif de +1154.16 HT soit +1352.59 € TTC ce qui représente une augmentation totale cumulée tous avenants confondus de +12.076%.

1/ Validation du procès-verbal de séance du 8 avril 2024.

Proposition de validation

Faite à l'unanimité par le conseil municipal.

.....
 Madame le Maire fait lecture, à tous les conseillers municipaux, des lettres de remerciements reçues pour la cérémonie d'inauguration du 1^{er} juin 2024, de Monsieur et Madame Michel GILET et de Monsieur le Sénateur de l'Isère Damien MICHALLET.

2/ Délibérations :

2.1 Approbation des règlements intérieurs de location des salles : cf mail du 19 juin

- Ajouter le texte concernant le RGPD dans les pieds de page des règlements et des contrats de location pour les 3 salles.
- Ajouter la signature du parrain dans les règlements et les contrats de location des 3 salles.

Pour la salle de réunion : préciser le rendu des clés à 12h, à 17h et à minuit.

Pour la salle du caveau : ajouter dans l'article 01 un caractère CULTUREL avec *.

L'astérisque * signifiant de : Fournir un justificatif de l'évènement (affiche, flyer, publicité, etc.).

Seront mis en annexes ; le règlement du four « Lô For » (uniquement pour les Saint-Sorlinois) et celui de la vaisselle, les deux activités complémentaires sont fournies et gérées par Saint Sorlin en fêtes.

Les règlements intérieurs de location des salles sont approuvés à l'unanimité avec les modifications.

2.2 Approbation des tarifs pour la location des salles :

- Enlever dans la grille tarifaire de la salle polyvalente et de la salle du caveau la notion « et **contribuables** » ne laisser que pour les habitants de Saint Sorlin de Morestel.
- Pour la salle du caveau, ajouter que « pour une expo le tarif est valable pour 2 jours », évidemment en fournissant le justificatif de l'évènement.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal avec les modifications.

2.3 Approbation de reprise des résultats du CCAS dans le BP de la commune

Conformément à la délibération prise le 11 décembre 2023, notre CCAS a fait l'objet d'une dissolution de ses comptes, au profit de la commune, sur l'exercice 2024.

Cela conduit à une modification du résultat de fonctionnement (puisque notre CCAS était dépourvu de comptes en investissement), à hauteur de 3 562.32 €.

De fait, nous devons prendre une délibération, visant à inscrire, en recette de fonctionnement, ligne 002, la somme de 3 562.32 €. Une écriture en dépense de fonctionnement viendra équilibrer notre décision modificative de budget.

La délibération concernant la reprise des résultats du CCAS dans le BP de la commune est approuvée à l'unanimité.

2.4 Approbation pour la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM

Après lecture par la 1^{ère} adjointe de la totalité de la convention de partenariat à signer entre le CCAS de la commune et l'association ACTIOM. Afin de faire bénéficier tous les habitants de la commune au dispositif de complémentaire de santé « MA COMMUNE MA SANTE » et pouvoir leurs trouver une offre de mutuelle adaptée à leurs besoins.

Après signature une réunion publique aura lieu le samedi 14 septembre 2024 de 10h à 12h et aussi permettra l'ouverture de permanences locales, à la mairie sur rendez-vous, tous les 3èmes mardis du mois de 9h30 à 12h.

Ce partenariat a été approuvé par le conseil municipal.

2.5 Approbation du règlement de la garderie

Quelques précisions ont été apportées pour permettre une meilleure compréhension et une bonne application de celui-ci...

Après délibération sur les précisions apportées au règlement de la garderie, le conseil municipal a voté à l'unanimité les modifications.

2.6 Approbation du remboursement des frais avancés pour la commune

Frais avancés par la 1^{ère} adjointe et la secrétaire de mairie pour la commune car ouverture de compte client « collectivités » impossible – règlements par mandats administratifs non acceptés.

Le remboursement, des frais avancés d'un montant de 191.88 € pour la 1^{ère} adjointe et d'un montant de 75.10 € par la secrétaire de mairie, a été accepté par le conseil municipal.

3/ Divers

3.1 Informations et questions diverses

- Madame le Maire commente le Point financier :

La trésorerie est insuffisante du fait :

- Des travaux effectués sur une courte durée.
- Des factures qui arrivent au même moment.

Ce qui oblige à constituer un besoin de ligne budgétaire pour un montant de + ou - 249 000 € pour le bon déroulement du fonctionnement.

Cette situation est classique dans un bon nombre de communes et non grave.

Le budget est très bien fait et nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens.

- Madame le Maire explique à tous les conseillers municipaux le cas de l'accès à la piscine de Morestel pour les élèves de l'école de Saint Sorlin de Morestel, géré par la Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné.

Ces dernières années, la piscine était subventionnée par le Sou des écoles, mais le bureau de l'association, dans sa globalité, est démissionnaire.

Dans aucun cas la commune ne se substituera au Sou des écoles, si celui-ci reprend son activité les années futures.

Mais pour la prochaine rentrée une fiche d'inscription à la piscine devait être remplie et rendue ce jour.

Donc pour solutionner, exceptionnellement, la sortie piscine, qui a pour objectif d'apprendre à nager aux enfants. La commune subventionnera la Coopérative scolaire, que pour l'activité piscine, à hauteur de la subvention versée au Sou des écoles soit 22.00 € par élève.

Le nombre d'élèves concernés par la piscine étant de 29. Le montant versé sera de 29 X 22.00 € = 638.00 €.

Le conseil municipal soutient cette proposition.

- Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a une offre d'emploi en ce moment sur le marché, concernant le poste de secrétaire de mairie.

Le poste de secrétaire de mairie arrive à échéance fin juillet et la procédure veut qu'une offre soit lancée pour les 2 ans à venir.

La secrétaire peut postuler sur son propre poste, ce qu'elle a fait (lecture dans sa globalité des exigences du poste), trois autres personnes ont postulé mais leurs candidatures ne correspondent pas aux exigences du poste.

- Madame le Maire annonce qu'un recensement va être effectué du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

La première adjointe, Simone Combet a été désignée coordonnateur communal.

Deux agents recenseurs doivent être aussi désignés, mais ne doivent pas être des élus. Ils sont rémunérés par la commune qui reçoit une dotation forfaitaire de la part de l'état.

- Concernant le calendrier des fêtes, Madame le Maire demande à Pierre-Yves Durand s'il peut faire une affiche pour le 21 septembre 2024 où sera combiné :
 - ✓ Une vente de pizzas (sur réservation) cuites dans le four communal par Saint Sorlin en fêtes.
 - ✓ La chasse aux trésors dans l'ENS du petit Valencey programmée par la commission culture.
 - ✓ L'expo du groupe « Histoire », dans la salle du caveau.

Monsieur Durand accepte et demandera tous les détails aux différents intéressés.

Une réunion de préparation pour l'organisation de l'évènement du 21 septembre est déjà prévue le vendredi 23 août 2024 à 20h30 par l'association Saint Sorlin en Fête. Madame le Maire invite tous les élus intervenants à venir ce soir-là pour finaliser correctement la journée et valider l'affiche à diffuser.

La sortie de la boucle des lavoirs est repoussée en 2025 afin que tous les acteurs soient bien au point.

Une randonnée nocturne est programmée le 22 février 2025 qui partira de l'ENS et ira vers le moulin.

Est programmée aussi une fête d'été le 12 juillet 2025 appelée « Fête des villageois ».

La préparation des décors de Noël débutera en septembre 2024 (gardez vos boîtes de conserves).

Merci à Michelle de transférer les Comptes rendus de Saint Sorlin en fête au secrétariat de la mairie.

- Madame le Maire évoque le dossier du chemin du gros châtaignier qui reste toujours à lancer.

Un bureau d'études a fait un plan.

Une décision reste à prendre en comparant les coûts engendrés et les besoins sur les points suivants :
Faire enlever le poteau de l'angle du chemin avec prise en charge éventuelle par Enedis (à demander).
Attendre un chiffrage de TE38 pour enterrer les fils partiellement selon leur préconisation.

Le dossier de subvention est à déposer avant le 31 octobre 2024.

- Madame le Maire fait part d'un autre dossier qui est en attente concernant l'arrêt de bus de la croix à La Frette. Celui-ci pourrait être pris en charge par La Région. Nous attendons une réponse.
- Madame le Maire évoque le dossier concernant le transformateur à enlever dans le chemin du gros châtaignier.

Un avancement dans la réflexion reste à faire avec le propriétaire du terrain où est implanté le transformateur et si ce dernier veut le récupérer ou non ?

- Madame le Maire rappelle qu'une aliénation de biens mobiliers jusqu'à une valeur de 4 600 € peut être faite par le Maire. Donc Madame le Maire a usé de ce droit pour un bien situé à La Frette sur le N° de parcelle 189 et représentant 210 m².

Une promesse de vente est prête à signer avec Madame Irène VERGER pour un montant de 105 €.

- Concernant la vidéo protection, Madame le Maire explique qu'il faut prévoir une réunion avec uniquement les conseillers intéressés car des données sensibles sont contenues dans ce dossier.

3.2 Tour de table

Pierre-Yves DURAND : Fera un relevé de statistiques du radar pédagogique très rapidement.

Geneviève CORBI : Rien à signaler à part que pour le 21 septembre 2024, pour la chasse aux trésors dans l'ENS, elle aimerait bien que la totalité des ruches soient enlevées.

Michelle FAURE : Remet le livre d'or ayant servi lors de l'exposition du 25 mai 2024.

Une réunion de la commission « Nature, Environnement, Culture et Jeunesse » est prévue le 27 juin 2024 à 20h30 à la mairie.

Nous avons suivi une journée de formation ABC sur le gestion différenciée, liée à la biodiversité.

Vient en aide à Simone pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde sur les risques de feux de forêt et d'inondation.

Maurice COTTAZ : Continue à former les employés communaux.

A suivi une réunion de mutualisation organisée par la Communauté des Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD), dont il est ressorti les sujets suivants :

*L'expertise juridique (retenu et expérimenté en 2025).

*Le marché publics (retenu et expérimenté en 2025).

*L'économie (sujet non retenu).

*Le patrimoine (retenu et expérimenté en 2025).

*La mobilité (retenu et expérimenté en 2025).

*L'avenir médical (sujet non retenu).

*La politique culturelle (sujet non retenu).

*L'observation (retenu et expérimenté en 2025).

*Le PCAET/EnR (sujet non retenu).

*La petite enfance et enfance (Sujet retenu et investi ultérieurement).

*Le service à l'usager (sujet non retenu).

*Le sport et le territoire (Sujet retenu et investi ultérieurement).

*L'habitat logement/CSI/Gens du voyage/hébergement (retenu et expérimenté en 2025).

*Le développement touristique (sujet non retenu).

*La stratégie foncière + l'urbanisme (retenu et expérimenté en 2025).

*Les cycles de l'eau (Sujet retenu et investi ultérieurement).

*La communication (retenu et expérimenté en 2025).

*Les ressources humaines (retenu et expérimenté en 2025).

*Le secrétariat de mairie (retenu et expérimenté en 2025).

*Le schéma directeur numérique territorial/Système d'information (retenu et expérimenté en 2025).

*La recherche de financement (sujet non retenu).

Gérard BUDIN : Aide aussi à la formation des employés communaux.

Du gravier reste encore à mettre dans les trous des chemins communaux.

Jacques CUISNIER : Reste les portails à poser.

Simone COMBET : Suivi de dossiers et de différentes réunions.

Fin de séance : 00h24

Le Maire,
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,
Simone COMBET

